



Orvault, le 01 février 2001

## COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le jeudi 18 janvier 2001, les copropriétaires de l'Association Syndicale libre du Bois Raguenet - Village Phénix se sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. *Rapport moral et financier de l'exercice 2000 ;*
2. *Approbation des comptes de l'exercice 2000 ;*
3. *Présentation du budget 2001 (Fédération et Phénix) et vote de décision ;*
4. *Poursuite de l'existence d'un bureau ;*
5. *Procédure de désignation d'un syndic - conditions et vote de décision ;*
6. *Questions diverses.*

La feuille de présence est dressée et signée par tous les membres présents, tant en leur nom que comme mandataire. A 20 H 45, le quorum étant atteint avec 56 lots représentés, la séance est déclarée ouverte et l'ordre du jour est abordé.

### I - RAPPORT MORAL ET FINANCIER 2000

#### Activité Fédération

*En 2000, l'Association a participé au sein du Conseil Fédéral à la prise de décisions relatives à :*

- Suivi des travaux de construction du local jardinier, la somme provisionnée de 200 000 F ne sera pas atteinte (dépense réelle 140 000 F à fin 2000). Les travaux se poursuivent et la livraison du local devrait intervenir dans le courant du printemps 2001 ;
- Poursuite du plan de gestion du parc. L'abattage des grands arbres présentant des dangers se poursuit selon le calendrier arrêté ;
- L'investissement d'un nouvel engin de tonte de pelouses a été décidé (environ 135 000 F). Les fonds sont disponibles (amortissements pratiqués depuis l'acquisition du précédent engin). Le tracteur sera toutefois gardé pour le transport exclusif des feuilles, des résidus de tonte et du bois d'élagage ;
- Le conseil a donné son accord pour que le Président Mr Boulesteix envoie un courrier à la Mairie afin que cette dernière prenne des dispositions pour le respect des réglementations relatives à la vitesse et à la priorité à droite aux croisements des voies. La Mairie a accusé réception du courrier et un adjoint a fait suivre aux services concernés. Affaire à suivre !

#### Activité Phénix

- Le bureau s'est essentiellement penché sur les problèmes de gestion courante compte tenu de l'effectif présent à l'issue des premières réunions de bureau (cf. courrier d'information aux propriétaires du 29.09.2000) avec pour conséquence, la suspension des opérations d'appel d'offre pour le drainage et la réfection des allées pédestres des espaces verts ;
- L'activité s'est essentiellement portée sur la collecte des cotisations et la gestion courante au plus juste ;
- Des précisions ont été apportées pour rappeler où étaient situées les zones prioritaires de travaux pour le drainage et la consolidation des chemins, pour rappel :
  - ↳ **zone 1** : mitoyenneté avec la propriété de Mr Talbourdel - du 24 au 46 rue du Puisatier,
  - ↳ **zone 2** : espaces verts situés entre la rue du puisatier (n°1 à 7) et la rue des Rémoleurs (n° 2 à 14),

↳ **zone 3** : chemin derrière les numéros impairs de la rue des Rémouleurs.

- Une action sera diligentée auprès de l'Association du Clos de la Rotonde pour la taille de haies encombrant le chemin mitoyen aux deux lotissements.
- Concernant le rapport financier, Mme Eveillard présente les comptes arrêtés de l'exercice 2000.

## **II - APPROBATION DES COMPTES 2000**

**Le rapport moral et le rapport financier 2000 sont approuvés à l'unanimité.**

## **III - PRESENTATION ET VOTE DES BUDGETS 2001**

- Mme Eveillard présente les 2 budgets pour 2001 : Fédération puis Phénix. Le budget présentant les charges relatives à la gestion par un syndic est abordé. La cotisation passerait de 700 F à 1 250 F au minimum.
- Le bureau sortant étant démissionnaire, les 2 membres restant expriment les raisons de leur acte : le manque de disponibilité pour réaliser le programme envisagé, le manque de dialogue au quotidien avec le jardinier. Un appel aux volontaires est fait ce qui permettrait de constituer l'ossature d'un bureau numériquement plus consistant.
- Il est décidé de passer au point 4 avant vote du budget 2001.

## **IV - POURSUITE DE L'EXISTENCE D'UN BUREAU**

**Se représentent** : Mme Eveillard - Mr Maltaverne - Mr Sarraméa,

**Se présentent** : Mme Lamirault - Mr Belzunce - Mr Bruger et Mr Van Kemenade.

**Le point de l'ordre du jour concernant l'existence d'un bureau pour 2001 étant assuré, le point suivant n° 5 n'a plus d'objet ainsi que le projet de budget 2001 avec gestion par syndic.**

**Le vote pour le budget 2001 avec cotisation à 700 F est adopté à l'unanimité ainsi que le nouveau bureau.**

## **VI - QUESTIONS DIVERSES**

### **Gestion des espaces verts**

Il a été décidé lors de l'assemblée générale 2000 que l'entretien des haies dites de grande hauteur serait laissée à la charge des propriétaires ou locataires afin de réduire les coûts de gestion. **Le Président rappelle que tout arrachage de haie sur les espaces communs est interdit sans accord reçu par écrit du bureau. Ce rappel est motivé par les agissements d'un propriétaire ayant procédé à des arrachages sans accord. Il sera procédé à de nouvelles plantations.**

**Il est aussi rappelé que le jardinier n'a pas la charge de ramasser les déchets de taille de haies individuelles.**

### **Voeux au Maire**

Le Président indique qu'il appuiera la demande du Président de la Fédération sur la signalisation routière, de plus, il va insister sur 2 points particuliers Phénix :

- ☞ L'enlèvement des feuilles mortes mis en tas sur les espaces vert gérés par la municipalité (à savoir parking face à l'école - avenue du Couchant et sur la placette rue du Bourrelier) ;
- ☞ La réfection de l'ensemble des trottoirs du lotissement Phénix. Leur manque d'entretien et les intempéries de cet hiver les transforment progressivement après craquellement du reste de revêtement en champs de boue.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 15.**

## REUNION DE BUREAU DU 01.02.2001

Le nouveau bureau se compose ainsi :

<b>Président</b>	Pierre SARRAMEA	13 rue du Bourrelier
<b>Vice-Président</b>	Michel VAN KEMENADE	21 rue du Puisatier
<b>Trésorière</b>	Claire EVEILLARD	20 rue des Rémouleurs
<b>Secrétaire/trésorière</b>	Brigitte LAMIRAULT	25 rue du Puisatier
<b>Relation espaces vert</b>	Franck BELZUNCE et Daniel MALTAVERNE	30 rue du Puisatier 32 rue du Puisatier
<b>Gestion technique et travaux</b>	Pascal BRUGER	24 rue du Puisatier

**APPEL DES COTISATIONS  
AU 31 MARS 2001**

**MONTANT 700 F  
A l'ordre de "ASBR - Village Phénix"**

**A déposer chez :**  
**Mme EVEILLARD 20 rue des Rémouleurs**  
**ou**  
**Mme LAMIRAULT 25 rue du Puisatier**